

Votants : 71

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 05 décembre 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 11 décembre 2023

ATTRACTIVITÉ - MISE À JOUR DU RÈGLEMENT DU DISPOSITIF PULPE POUR LE LANCEMENT D'UNE NOUVELLE SAISON

Titulaires et suppléants présents :

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, François BONNET, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Françoise BURGAUD, Clément COHEN, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Emmanuel EXPOSITO, François GIBERT, Anne-Sophie GUICHET, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Guillaume JUIN, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Marcel MOINARD, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Frédéric NOURRIGEON, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Agnès RONDEAU, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Mélina TACHE, Séverine VACHON, Nicolas VIDEAU, Florence VILLES, Valérie VOLLAND, Lydia ZANATTA.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Claude BOISSON à Jean-Pierre DIGET, Yamina BOUDAHMANI à Gérard LEFEVRE, Alain CANTEAU à Florent JARRIAULT, Christelle CHASSAGNE à Eric PERSAIS, Alain CHAUFFIER à Philippe MAUFFREY, Olivier D'ARAUJO à Clément COHEN, Noélie FERREIRA à Lucien-Jean LAHOUSSE, Cathy Corinne GIRARDIN à François GIBERT, Bastien MARCHIVE à Jérôme BALOGE, Dany MICHAUD à Corinne RIVET BONNEAU, Marie-Paule MILLASSEAU à François GUYON, Rose-Marie NIETO à Thibault HEBRARD, Nicolas ROBIN à Florent SIMMONET, Jean-François SALANON à Séverine VACHON, Johann SPITZ à Jacques BILLY, Philippe TERRASSIN à Dominique SIX.

Titulaires absents :

Jean-Michel BEAUDIC, Sophie BROSSARD, Christophe GUINOT, Yvonne VACKER.

Titulaires absents excusés :

Annick BAMBERGER, Gérard EPOULET, Elsa FORTAGE, Alain LIAIGRE, Sébastien MATHIEU, Michel PAILLEY, Richard PAILLOUX.

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Aurore NADAL

Envoyé en préfecture le 15/12/2023

Reçu en préfecture le 15/12/2023

Publié le

ID : 079-200041317-20231211-C__41_12_2023-DE



C- 41-12-2023

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 11 DÉCEMBRE 2023

ATTRACTIVITÉ - MISE À JOUR DU RÈGLEMENT DU DISPOSITIF PULPE POUR LE LANCEMENT D'UNE NOUVELLE SAISON

Monsieur **François GUYON**, Délégué du Président, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu le règlement « de minimis » n°1407/2013 prolongé jusqu'au 31 décembre 2023 par Règlement (UE) 2020/972 de la Commission du 2 juillet 2020,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.1511-2 et suivants,

Vu l'instruction NOR INTB15311125J du 22 décembre 2015,

Vu le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII),

Vu la compétence Développement Économique de la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN) qui justifie son intervention,

En novembre 2021, la Communauté d'Agglomération du Niortais a déployé le dispositif Pulpe Stage sur son territoire. Issu d'un partenariat avec La Rochelle Technopole, ce dispositif prend la forme d'un appel à projets qui vise à :

- Soutenir l'innovation dans les entreprises par l'apport en compétences dédiées au projet innovant,
- Créer du lien entre les entreprises du territoire et les établissements d'Enseignement Supérieur et Recherche,
- Fidéliser des étudiants sur le territoire.

Ainsi, après les deux éditions d'appel à candidatures 2022 et 2023, le jury de sélection a retenu douze binômes entreprise-étudiant, lauréats selon les critères du règlement.

Les entreprises ont pu déployer des projets d'innovation dans les thématiques du numérique (marketing digital, data science et blockchain), de la préservation de la biodiversité et de l'économie circulaire, de la robotique, de la conception de produits pour le secteur funéraire ou encore de la réduction et récupération de déchets de production. Les premiers résultats pour certaines des entreprises lauréates sont déjà mesurés : augmentation de chiffre d'affaires, lancement de produits et de campagnes de financement participatif, déploiement de nouveaux dispositifs juridiques en faveur de l'environnement, rédaction de cahier des charges de produits et partenariat avec des entreprises du territoire...

Si le recrutement à la fin du stage n'est pas l'ambition première du dispositif, il est toutefois intéressant de constater que la fin de la première édition a vu la création de trois d'emplois directs dans les entreprises.

Depuis 2022, la Communauté d'Agglomération du Niortais a ainsi attribué 53 477 € de subvention directe aux douze entreprises lauréates de Pulpe Stage et ce dans le cadre du renforcement de sa politique de soutien à l'innovation. Pour 2024, il est souhaité renouveler cet accompagnement à l'occasion d'une nouvelle saison d'appel à projet.

Ainsi, pour l'appel à projet 2024, le dispositif Pulpe conservera la même stratégie de soutien aux entreprises innovantes domiciliées sur le territoire de l'agglomération. C'est désormais Altae Technopole Niort Deux-Sèvres (association Technopole du Niortais) qui conventionnera avec La Rochelle Technopole et opérera le fonctionnement du dispositif dans le cadre de sa convention globale avec la Communauté d'Agglomération du Niortais. Le financement des subventions aux entreprises restera quant à lui opéré directement par la Communauté d'Agglomération du Niortais avec une proposition d'inscription d'une ligne de 30 000 € au BP 2024.

Afin de mettre en œuvre la réalisation d'une nouvelle saison de PULPE Stage, il est proposé la validation par le conseil communautaire du règlement du dispositif rappelant son cadre et ses modalités.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve le règlement du dispositif PULPE porté par la CAN et opéré par la Technopole du Niortais,
- Autorise le Président, ou le Délégué du Président, à signer les documents afférents.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 71

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Aurore NADAL

François GUYON

Secrétaire de séance

Délégué du Président